



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte du combattant

Question écrite n° 69516

Texte de la question

M. Jean-Claude Decagny attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur une requête de militaires du contingent ayant effectué leur service militaire, dont 8 mois et demi, en Algérie. Ces personnes, en possession d'un titre de la Nation, d'une médaille commémorative d'Algérie, ne peuvent prétendre à la carte du combattant parce qu'elles n'ont pas 12 mois de présence effective. Par contre, un policier peut y prétendre après seulement 4 mois de présence. Aussi bien la Police nationale que le contingent ont pourtant été tous deux envoyés pour mission de sécurité au maintien de l'ordre au-delà de la Méditerranée. Il lui demande donc quelles initiatives il compte prendre pour réparer ce que les militaires du contingent prennent pour une injustice.

Texte de la réponse

Le gouvernement français est très sensible à la préservation de la mémoire des guerres mondiales et au respect du souvenir des soldats morts pour leur patrie en sol étranger, comme il respecte profondément les lieux de sépultures nationaux. Il a pris, le 15 novembre dernier, la décision d'engager le processus visant à construire un nouvel aéroport pour la desserte du grand bassin parisien, dans un secteur autour de Chaulnes, dans la Somme, pour une mise en service à l'horizon 2012-2015. Le périmètre exact d'implantation de l'aéroport n'est pas encore précisément délimité ; il doit être optimisé au regard de nombreuses contraintes, notamment de la navigation aérienne et des critères environnementaux. L'implantation précise, qui se situera dans un rayon de moins de 10 km autour de Chaulnes, devra en effet préserver le maximum de constructions existantes et générer le moins de nuisances sonores possible pour les riverains proches ou lointains. Les études sont en cours afin de préciser cette localisation optimale, qui sera définie en deux étapes. Le périmètre d'étude a été délimité le 22 février dernier : il s'agit d'une surface de 10 354 hectares située au sud de Chaulnes et à l'intérieur de laquelle seront choisis les 3 500 hectares nécessaires au futur aéroport. Puis les études techniques permettront de proposer une localisation précise et un avant-projet d'aéroport au début 2003. Ces propositions seront discutées au cours d'un débat public qui devrait se situer au printemps 2003, permettant au Gouvernement de prendre une décision définitive de localisation avant la fin de cette même année. Parmi les contraintes à prendre en compte dans le projet, la présence de lieux de mémoire est particulièrement forte sur ce territoire, en raison des conflits qui s'y sont déroulés, tout particulièrement lors des batailles de la Somme, dont celle de 1916 a été la plus meurtrière. Des cimetières et nécropoles, français et étrangers, peuvent se trouver sur le territoire concerné par le futur aéroport. Lors du débat public qui s'est déroulé d'avril à octobre 2001 pour éclairer le choix de la région la plus favorable à l'implantation de l'aéroport, la présence de cimetières militaires a provoqué l'émotion du monde combattant, tant en France qu'à l'étranger et plus particulièrement dans les pays du Commonwealth. Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants partage cette émotion. Les analyses en cours pour rechercher la meilleure localisation s'attacheront à la sauvegarde et à la prise en compte de ces lieux du souvenir. D'ailleurs, un groupe de travail composé de représentants du Souvenir français et des principales associations d'anciens combattants a été mis en place par le secrétaire d'Etat qui est très attaché au devoir de mémoire dont il est le garant. Ce groupe a pour mission de veiller à ce

que le respect des sépultures soit pris en considération dans le développement du projet et se trouve ainsi associé, dans un souci de transparence, à toutes les étapes préparatoires. Parallèlement le secrétaire d'Etat a engagé une concertation permanente avec les pays concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Decagny](#)

Circonscription : Nord (23^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69516

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6678

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2350